

## ANNÉE ACADÉMIQUE

L'année académique se compose de trois trimestres (septembre à décembre, janvier à avril et mai à août).

## CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

Le terme *étudiant* s'applique à une personne qui étudie en vue de développer sa compréhension biblique et théologique pour se rendre plus utile au service du Seigneur, sans nécessairement envisager le ministère pastoral ou missionnaire.

### Étudiant à temps plein et temps partiel - statut et session

Les statuts « temps plein » ou « temps partiel » définissent le statut de l'étudiant vis-à-vis du nombre de cours auxquels il est inscrit lors d'une session. Une telle catégorisation ne concerne alors que les sessions d'automne et d'hiver. Lors de la session d'été, l'étudiant conserve le statut qu'il possédait lors de la session précédente.

### Cycle 1

- Un étudiant étant inscrit à un minimum de 4 cours (ou un minimum de 12 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à 3 cours ou moins (soit un maximum de 9 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

### Cycle 2

L'étudiant admis au programme de maîtrise est tenu de s'inscrire à chaque session de l'année (été, automne, hiver) jusqu'à la fin de son programme (pour les étudiants à la maîtrise: soutenance du mémoire de maîtrise, acceptation et, le cas échéant, corrections rentrées dans les exemplaires remis à la Faculté) sous peine de fermeture de dossier.

### M.Div.

- Un étudiant étant inscrit à un minimum de 4 cours (ou un minimum de 12 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.

- Un étudiant étant inscrit à 3 cours ou moins (soit un maximum de 9 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

### M.A.

#### Hors période de rédaction de mémoire

- Un étudiant étant inscrit un minimum de 4 cours (ou un minimum de 12 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à 3 cours ou moins (soit un maximum de 9 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

#### Pendant la rédaction d'un mémoire

- Un étudiant étant inscrit à un minimum de 12 crédits universitaires (incluant les crédits de rédaction) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à moins de 12 crédits universitaires lors d'une session (incluant les crédits de rédaction) est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

### Étudiant libre (avec crédits – hors programme)

L'étudiant libre est inscrit à un ou quelques cours, sans toutefois être inscrit à un programme de la Faculté. Les critères d'admission sont les mêmes que les programmes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle.

- Un étudiant libre du 1er cycle peut s'inscrire à un maximum de cinq cours.
- Un étudiant libre du second cycle pourra s'inscrire à un maximum de dix cours.

L'étudiant qui souhaiterait éventuellement poursuivre ses études dans un programme régulier devra s'assurer que les cours complétés hors programme puissent s'inscrire dans celui-ci. Il devra également satisfaire aux prérequis d'anglais du programme M.A. pour s'inscrire à certains cours avancés.

### Auditeur (sans crédit)

Il s'agit d'un étudiant qui assiste aux cours sans être inscrit à un programme diplômant. Il n'est ainsi soumis à aucune exigence de lecture, de travail ou d'examen dans le cours où il est inscrit. En